



F.N.C.L
Fédération Nationale
des Négociants en
Céréales et Légumineuses



ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE

DU 24 NOVEMBRE 2004

RAPPORT MORAL

Durant l'exercice écoulé, la FNCL a consolidé davantage ses positions :

- Elle a élargi sa base (elle regroupe à présent la totalité des négociants-importateurs).

- Elle a intégré les instances dirigeantes de la CGEM après avoir demandé et obtenu à l'unanimité le statut de fédération interne de la Confédération.

- Elle a acquis un nouveau siège social plus fonctionnel, ce qui témoigne, s'il en était encore besoin, de la confiance que lui témoignent ses membres et confirme leur engagement moral et financier pour assurer sa pérennité.

Ces atouts lui permettront de mieux s'impliquer dans la mise à niveau de notre agriculture, notamment dans son volet céréalier, et, plus particulièrement, de mieux défendre les intérêts de ses adhérents ainsi que ceux de toute la filière céréalière au sein d'un environnement qui évolue rapidement :

- Signature des accords entre le Maroc d'une part, l'Union Européenne et les Etats-Unis d'autre part ; accords qui modifient sensiblement le champ d'action des opérateurs.

- Réforme annoncée de la subvention à la farine nationale qui pollue encore toute la filière. Cette réforme permettra, entre autres, de mieux organiser les circuits de commercialisation de la récolte nationale, de lever enfin les obstacles qui empêchent les négociants-importateurs d'y occuper une place à la hauteur de leur volonté et leurs moyens et, enfin, d'assurer aux opérateurs la visibilité indispensable qui leur a tant fait défaut jusqu'ici.

LA RECOLTE NATIONALE

Campagne 2002-2003

La campagne agricole 2002-2003 (dont la production est commercialisée durant l'exercice 2003-2004) a été marquée par une récolte nationale abondante à la faveur de conditions climatiques favorables. La moyenne nationale des précipitations en 2002-2003 a connu des hausses substantielles, atteignant 490,8 mm contre 389 mm pour l'année précédente.

Ainsi, la production globale des trois principales céréales a atteint 77,6 millions de quintaux, soit un rendement moyen de 14,8 quintaux à l'hectare, pour une superficie globale de 5.255.400 ha.

Les augmentations par rapport à la campagne précédente sont de 54,6% au niveau de la production, 35,8% pour les rendements et 23,5% pour les superficies.

Par rapport aux cinq dernières années, les augmentations sont respectivement de 82,2%, 72,1% et 5,6% ; elles sont respectivement de 61%, 49,5% et 8% par rapport aux dix dernières années.

Concernant l'orge, la production a atteint 26,2 Mqx pour une superficie de 2,2 Mha. Les hausses par rapport à la campagne précédente sont de 57% (production), 39,8% (rendement) et 13,2% (superficie). Par rapport aux trois dernières campagnes, ces hausses sont respectivement de 138,9%, 123,1% et 6,6%.

Concernant le blé dur, sa culture s'est étendue sur une superficie de 1.092.900 ha (soit 20,8% de la superficie globale), ce qui a engendré une production totale de 17,6 Mqx et un rendement moyen de 16,2 qx/ha. La progression par rapport à la campagne précédente est de 71,2% (production), 38,5% (rendement) et 24% (superficie). Par rapport à la moyenne des trois dernières campagnes ces augmentations sont respectivement de 112,1%, 90,6% et 11,6%.

Pour le blé tendre, la production a atteint 33,8 Mqx, soit un rendement moyen de 17,8 qx/ha. Par rapport à la campagne précédente, les hausses sont de 45,4% (production), 33,8% (rendement) et 8,7% (superficie). Comparativement à la moyenne des cinq dernières campagnes, ces augmentations sont respectivement de 82,5%, 69,5% et 7,5%.

Campagne 2003-2004

La production nationale de la récolte 2003-2004 (commercialisée durant l'exercice 2004-2005) est légèrement supérieure à celle de l'année précédente ; elle atteint le niveau le plus élevé durant les 15 dernières années avec 81 millions de quintaux répartis comme suit :

Blé tendre : 35,6 Mqx

Blé dur : 18,7 Mqx

Orge : 26,7 Mqx

Une bonne partie de cette récolte a grandement souffert des pluies tardives qui ont favorisé la repousse des mauvaises herbes avec, surtout, un pourcentage élevé de grains germés, notamment dans la région du Gharb.

Production nationale des dix dernières années

en millions de quintaux

Récoltes	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
1995	6.5	4.4	6.0	16,9
1996	36.4	22.7	38.3	97,4
1997	14.0	7.0	12.5	33,5
1998	19.0	13.4	20.8	52,4
1999	13.7	7.5	14.4	35,6
2000	9,4	4,1	4,7	18,2
2001	25,2	10,0	11,4	46,6
2002	24,0	10,0	16,0	50,0
2003	35,4	18,4	26,0	79,8
2004	35,6	18,7	26,7	81,0
Moyennes	21,9	11,6	17,6	50,8

LE MARCHE MONDIAL

La campagne 2003 s'est caractérisée par des ressources relativement supérieures à celle de l'année précédente, mais avec une révision à la baisse de la production mondiale de blé, l'absence des nouveaux exportateurs des pays de l'est, des conditions climatiques défavorables dans l'hémisphère Nord, notamment dans les pays de l'Union Européenne et l'imposition de restrictions à l'exportation par l'UE. Tous ces éléments ont contribué à une hausse continue des prix mondiaux.

En 2002-2003, Les superficies ensemencées en blé à l'échelle mondiale ont connu une hausse minime par rapport au niveau exceptionnellement bas de 218 millions d'hectares (Mha) de la campagne précédente, et ce, en raison de la faiblesse continue des prix du blé.

La production mondiale a décliné par rapport à l'année précédente de 2,6% (566 millions de tonnes) pour le blé et de 2,10% (882 millions de tonnes) pour les céréales secondaires.

Selon l'USDA, les disponibilités mondiales de blé en 2002-2003 ont reculé d'environ 16 millions de tonnes (Mt) par rapport à 2001-2002, pour passer à 768 Mt, à la suite du fléchissement de la production et des stocks de report. Les dernières publications du CIC ont chiffré ce recul de 581 Mt en 2001-02 à 566 Mt en 2002-03 pour la production et de 197 Mt en 2001-02 à 164 Mt en 2002-03 pour le stock.

La consommation mondiale du blé a augmenté. L'utilisation alimentaire humaine augmentant légèrement à 478 Mt, tandis que l'utilisation fourragère a cru de 9 % pour s'établir à 118 Mt, le niveau le plus élevé depuis 1990-1991, principalement à cause du niveau inégalé des importations de blé fourrager par l'Union européenne (UE).

Pour le cas des céréales secondaires, et malgré une diminution de la production, la consommation mondiale (907 Mt) est restée au même niveau que l'année précédente (909 Mt) en raison de la demande vigoureuse qui persiste dans le secteur de l'alimentation animale et de l'utilisation accrue du maïs pour la production d'éthanol.

Les stocks mondiaux de fin de campagne de blé et de céréales secondaires reculent de 14,8 % pour se situer à 329 Mt. Les échanges de blé et de céréales secondaires sont presque au même niveau que l'année précédente, soit 213 Mt.

Prévisions

Le CIC a revu en hausse la production mondiale de céréales pour 2004/05 de 7 millions de tonnes, à 1,544 milliard de tonnes, en nette progression par rapport à 2003/04. Le Conseil avait déjà revu en hausse de 7 millions de tonnes (Mt) son estimation, à 1,537 milliard de tonnes. En 2003/04, la production mondiale s'est établie à 1,461 milliard de tonnes (chiffre révisé) : La récolte mondiale de blé est attendue à 602 millions de tonnes en 2004/05, contre 599 millions de tonnes estimée en mai et seulement 554 millions de tonnes lors de la saison précédente. "Les perspectives se sont améliorées en Chine, mais les récoltes de blé d'hiver aux Etats Unis sont inférieures à l'an passé dans la plupart des régions", a expliqué le CIC. "La production en Europe, en Russie et en Ukraine sera bien plus importante qu'en 2003", a-t-il prédit.

Le CIC a également revu en hausse de 4 millions de tonnes son estimation de la récolte mondiale de céréales secondaires (maïs; orge; seigle) pour 2004/05, à 942 millions de tonnes. La récolte s'était établie à 907 millions de tonnes en 2003/04. La production de maïs a été révisée en hausse de 3 millions de tonnes, à 647 millions de tonnes, "en raison d'améliorations dans les pays de l'UE, aux Etats-Unis, en Chine et au Brésil a expliqué le CIC. "La pluie aux Etats-Unis a peu endommagé les récoltes", a-t-il remarqué.

La production d'orge a également été revue en hausse à 144 Mt, contre 143 millions de tonnes estimée en mai. "L'estimation de la

production de l'UE a légèrement diminué à 57,9 millions de tonnes (toujours de 3,4 millions de tonnes plus élevée qu'en 2003) ", a noté le CIC. Mais "le développement des récoltes est satisfaisant dans les pays de l'ex-URSS même si les plantations sont moins nombreuses que l'an dernier en Russie". "De bonnes récoltes sont attendues en Afrique du Nord et en Asie du Sud-est".

Côté consommation, le CIC table sur une demande mondiale à 1,552 milliard de tonnes en 2004/05, soit 24 millions de tonnes de plus qu'en 2003/04. La consommation de blé est attendue à 603 millions de tonnes, contre 602 millions de tonnes et 588 millions de tonnes en 2003/04, alors que les prix relativement bas du blé ont encouragé la demande en Europe et dans les pays de la CET (Communauté des Etats Indépendants).

Estimations mondiales de blé

Blé (en Million de Tonnes)					
Année	01.02	02.03	03.04	04.05	
				29.09	27.10
Production	581	566	554	615	617
Echanges	107	105	102	101	101
Consommation	586	600	591	606	606
Stocks	197	164	126	138	138
Variation d'une année à une autre	-5	-33	-38	9	+12
5 Principaux exportateurs a)	50	39	40	50	50

Source : CIC

Estimations mondiales de céréales secondaires

Céréales Secondaires (en Million de Tonnes)					
Année	01.02	02.03	03.04	04.05	
				29.09	27.10
Production	901	882	914	963	987
Echanges	106	105	105	103	103
Consommation	909	907	942	958	967
Stocks	189	164	136	141	156
Variation d'une année à une autre	-8	-25	-28	5	20
5 Principaux exportateurs ^{a)}	72	57	51	63	75

Source : CIC

a) Argentine, Australie, Canada, CE, Etats-Unis

La demande de céréales secondaires a de nouveau été revue en hausse de 4 millions de tonnes à 949 millions de tonnes pour 2004/05, contre 940 millions de tonnes la saison précédente, principalement en raison d'une hausse de la consommation en Europe, aux Etats Unis et dans les pays de la CET.

Les réserves mondiales de céréales sont attendues à 252 millions de tonnes en 2004/05, contre 261 millions de tonnes en 2003/04.

A 129 millions de tonnes, les réserves de blé seront à leur plus bas niveau depuis 20 ans, tandis que celles de maïs, à 76 millions de tonnes, seront 10 millions de tonnes sous leur niveau de 2003/04.

Les réserves de céréales des cinq premiers exportateurs mondiaux (Argentine, Australie, Canada, Union européenne et Etats-Unis) devraient s'élever à 95 millions de tonnes, contre des stocks de 90 millions de tonnes en 2003/04.

Données globales sur le marché mondial des céréales

Production, échanges, consommation et stocks de céréales dans le monde

	I. Blé 1		
	2002/03	2003/04	Prévisions 2004/05
Campagne (2)			
Production	566	554	614
Echanges (3)	105	101	101
Consommation	599	588	605
Stock final	164	130	139
- dont principaux exportateurs (5)	39	41	49
	II. Céréales secondaires (4)		
	2002/03	2003/04	Prévisions 2004/05
Campagne (2)			
Production	882	908	962
Echanges (3)	105	105	103
Consommation	907	940	957
Stock final	164	132	140
- dont principaux exportateurs (5)	57	50	60
	III. Total céréales		
	2002/03	2003/04	Prévisions 2004/05
Campagne (2)			
Production	1448	1462	1576
Echanges (3)	210	206	204
Consommation	1506	1528	1562
Stock final	328	262	279
- dont principaux exportateurs (5)	96	91	109

**Source : CIC, chiffres
du 25/08/04 en million de tonnes**

- (1) blé tendre et blé dur
- (2) 1er juillet année n à 30 juin n+1
- (3) hors échanges entre pays de l'Union Européenne
- (4) autres céréales que le blé, à l'exception du riz
- (5) Argentine, Australie, Canada, UE, USA

Production, importations et exportations de blé dans le monde

Les récoltes de blé dans le monde par grandes zones et principaux pays producteurs (tous blés, y compris blé dur)

	2002	2003	2004(*)
Europe	134,8	114,3	146,4
- dont U.E.	103,2(**)	106,1	130,8
Ex-URSS et Etats baltes	96,1	60,8	83,1
- dont Russie	50,6	34	42,8
- dont Ukraine	20	3,6	16
Nord et Centre Amérique	62,8	90,1	85
- dont Canada	16,2	23,6	25
- dont Etats-Unis	43,7	63,6	57,5
Sud Amérique	18,5	23,7	23,1
- dont Argentine	12,3	14,5	15
- dont Brésil	2,9	5,9	5,2
Proche Orient	37,7	39	39,6
- dont Iran	12,4	12,5	13,5
- dont Turquie	17,3	18,5	18,8
Extrême Orient	186,9	179	189,3
- dont Chine	90,3	86,5	90
- dont Inde	71,8	65,1	72
Afrique	17,3	21,7	22,6
- dont Egypte	6,8	6,8	7,2
- dont Maroc	3,4	5,1	5,5
Océanie	10,4	25,2	24,8
- dont Australie	10,1	24,9	24,5
TOTAL MONDE	566,5	553,8	613,9

Source : CIC chiffres
du 25/08/04 en Mt

(*) prévisions

(**) UE à 15 pour 2002

Production, importations et exportations de maïs dans le monde
Les récoltes de maïs dans le monde par grandes zones et principaux pays
producteurs

(Millions de tonnes)	2002	2003	2003(*)
Europe	67,8	55,1	72,3
- dont U.E.	39,9(**)	40,3	51,8
Ex-URSS et Etats baltes	7,9	11,5	10
- dont Ukraine	4,2	6,9	5
Nord et Centre Amérique	258,6	290,8	308,5
- dont Etats-Unis	227,8	256,9	277
- dont Mexique	18,8	21	20
Sud Amérique	69,4	61,4	65,4
- dont Argentine	15	12,7	15
- dont Brésil	47,6	41,5	43
Proche Orient	4,5	4,8	4,7
- dont Turquie	2,7	2,8	2,8
Extrême Orient	155,6	154,5	158,2
- dont Chine	121,3	115,8	120
- dont Inde	11,1	14,8	13,5
- dont Indonésie	6,1	6,3	6,3
Afrique	40,4	43	43,2
- dont Afrique du Sud	9,5	8,7	9,3
- dont Egypte	5,9	6,2	6,2
- dont Nigeria	5,2	5,2	5,2
Océanie	0,5	0,6	0,7
TOTAL MONDE	604,6	621,6	662,9

Source : Conseil
International des
Céréales, chiffres
du 25/08/04 en Mt
(*) prévisions
(**) UE à 15 pour
2002

Les importations de maïs dans le monde par grandes zones et principaux pays importateurs

(Millions de tonnes)	2002	2003	2004(*)
Europe	4,1	6,5	3,1
- dont U.E.	3,1(**)	5,5	2,4
Ex-URSS et Etats baltes	0,3	0,7	0,7
Nord et Centre Amérique	13,2	11,6	12,1
- dont Canada	4,3	2,2	2,5
- dont Mexique	5	5,3	5,5
Sud Amérique	5,3	5,9	5,7
- dont Colombie	2	2	2,1
- dont Pérou	0,9	0,9	0,7
- dont Vénézuéla	0,6	0,6	0,7
Proche Orient	7,2	8,5	8
- dont Arabie Saoudite	1,1	1,4	1,4
- dont Iran	1,1	1,9	1,8
Extrême Orient	35,8	36	35,8
- dont Corée du Sud	8,7	10	9,4
- dont Japon	16,5	16,6	16,5
- dont Malaisie	2,7	2,3	2,4
- dont Taipei	4,9	4,9	4,8
Afrique	12,1	11,2	11,7
- dont Algérie	1,4	1,9	1,7
- dont Egypte	4,8	4,2	4,7
TOTAL MONDE	78,4	80,7	77,6

Source : Conseil
International des
Céréales, chiffres du
25/08/04 en Mt
(*) prévisions
(**) UE à 15 pour
2002

Les principaux pays exportateurs de maïs

(Millions de tonnes)	2002	2003	2004(*)
- Afrique du Sud	1	1	1
- Argentine	11,5	9,5	10
- Canada	0,3	0,3	0,3
- Chine	14,9	11,4	4
- Etats-Unis	42,5	45,6	51
- UE	0,1(**)	0,5	0,5
TOTAL MONDE	78,4	80,7	77,6

Source : Conseil
International des
Céréales, chiffres
du 25/08/04 en Mt
(*) prévisions
(**) UE à 15 pour
2002

Les importations au niveau national

Les importations globales réalisées du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 ont atteint 3.911.500 tonnes, non compris les AT qui s'élèvent à 94.100 tonnes, soit un total général de 4.005.600 tonnes contre 4.405.100 tonnes durant l'année précédente, soit une baisse de 9%. Les importations sous le régime de l'Admission temporaire ont porté sur 76.800 tonnes de blé tendre (contre 225.700 tonnes l'an dernier), 2.300 tonnes de blé dur (contre 1.000 tonnes) et 15.000 tonnes de maïs (contre 5.000 tonnes).

Les importations nationales des dix dernières campagnes

Année	Blé tendre	Blé dur	orge	maïs	total
94/95	7,8	0,3	1,6	4,6	14,3
95/96	25,9	3,5	3,2	5,7	38,3
96/97	11,8	3,6	0,3	5,6	21,3
97/98	22,3	5,3	1,9	6,2	35,7
98/99	20,3	4,2	9,5	6,7	40,7
99/00	22,6	5,3	6,8	7,9	42,6
00/01	29,8	7,2	8,0	9,6	54,6
01/02	22,3	5,0	6,2	6,7	40,2
02/03	24,0	5,2	3,9	10,9	44,0
03/04	19,6	6,8	1,4	12,2	40,0
Moyennes	20,6	4,6	4,3	7,6	37,2

En millions de quintaux

Les importations réalisées par les membres de la FNCL

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2004 atteint 3.184.000 tonnes, soit 79,5%, répartis entre 1.530.900 tonnes de blé tendre (78,0%), 628.000 tonnes de blé dur (92,7%), 89.400 tonnes d'orge (64%) et 935.700 tonnes de maïs (76,3%).

Les importations totales FNCL enregistrent une baisse de 16,8 % par rapport à l'exercice précédent où elles avaient atteint 3.831.400 tonnes. Cette baisse est due à la chute des importations de blé tendre et d'orge, atténuée par une augmentation des importations de blé dur et de maïs.

Pour le blé tendre, la part FNCL pour cette année est de 1.530.900 tonnes contre 2.213.700 tonnes l'an dernier, soit une baisse de 30,8%.

Pour le blé dur, la part FNCL pour cette année est de 628.000 tonnes contre 516.100 tonnes l'année dernière, soit une hausse de 21,6%

Pour l'orge, la part FNCL pour cette année est de 89.400 tonnes contre 273.900 tonnes l'an dernier, soit une baisse de 67,3%.

Pour le maïs, la part FNCL pour cette année est de 935.700 tonnes contre 827.700 tonnes l'an dernier, soit une hausse de 13%.

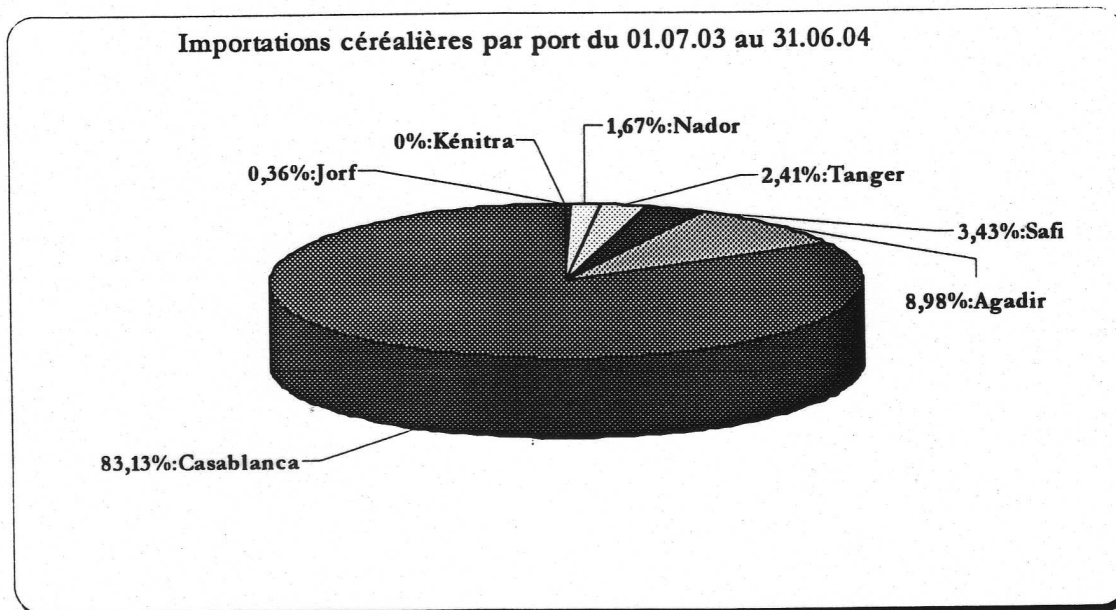
Importations totales et part FNCL du 01.07.03 au 30.06.04

En 1.000 quintaux

céréale	libre	ONICL	A.T.	total	Part FNCL	% FNCL
BT	14.956	3.900	768	19.624	15.309	78,0
BD	6.749	0	23	6772	6.280	92,7
Maïs	12.115	0	150	12.265	9.357	76,3
Orge	1.395	0	0	1.395	894	64,0
Total	35.215	3.900	941	40.056	31.840	79,5

Importations par port

Le port de Casablanca a accentué sa domination sur le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 83,12 % (contre 75% l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 9% (contre 11%), Safi avec 3,5% (contre 7%), Tanger avec 2,4% et Nador avec 1,7%.



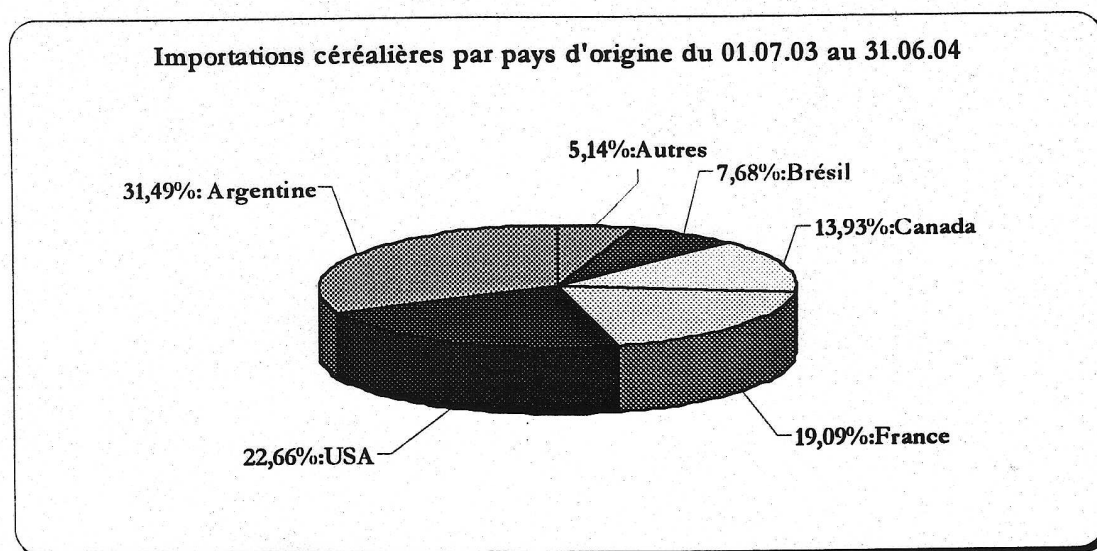
La situation portuaire

Au niveau du transit portuaire, la situation a été satisfaisante dans l'ensemble. La Commission portuaire, qui veille au respect des règles de transit par tous les partenaires, n'a eu à intervenir qu'à de rares occasions. Il faut cependant souligner une dégradation inquiétante de la qualité des services fournis par les silos portuaires dont la gestion bureaucratique a été aggravée par des problèmes internes d'ordre logistique et social.

Le plus grave est que certains responsables de ces silos ont fait preuve parfois de mauvaise foi. En effet, alors même que, pour des raisons humaines ou techniques, leurs installations étaient incapables de mettre à la disposition des importateurs les moyens d'évacuation suffisants pour leur permettre d'assurer au moins les cadences normales, ils n'hésitaient pas à leur envoyer des notes les appelant à respecter ces cadences. Cette situation a pénalisé certains importateurs qui n'ont pu satisfaire à temps la demande de leurs clients qui ont été contraints de s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs.

Importations par pays d'origine

L'analyse des importations entre début juillet 2003 et fin juin 2004 a révélé une diversification d'origines avec une "prédominance" des pays d'Amérique. Ainsi, la part de l'Argentine a atteint 31,5%, suivie des Etats-Unis avec 23%, la France 19%, le Canada 14%, le Brésil 8% et les autres pays 5%.

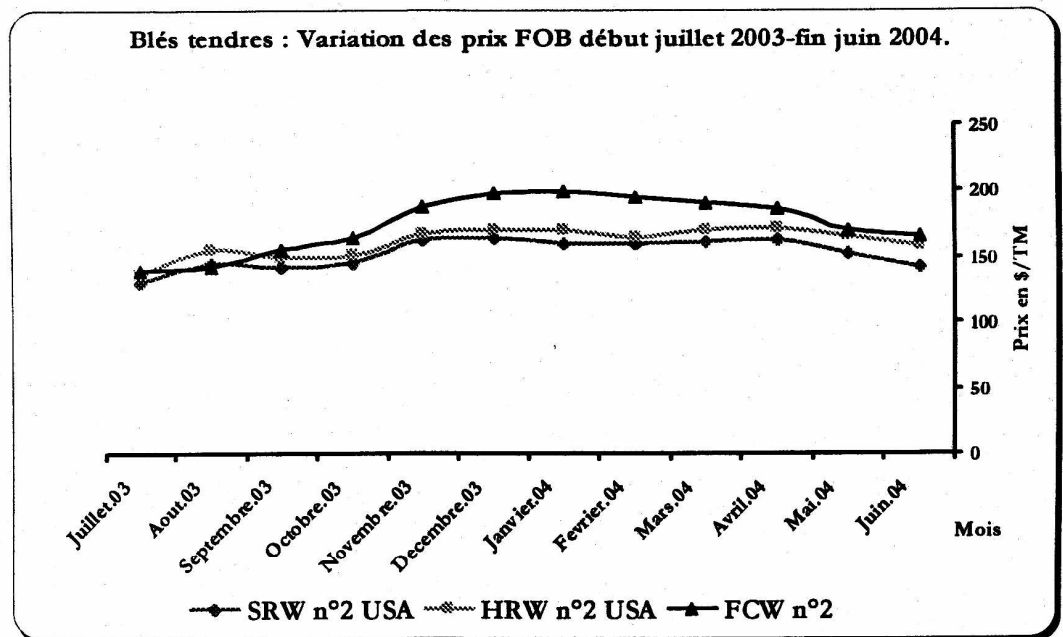


Evolution des prix à l'importation

Les tableaux ci-dessous décrivent l'évolution des prix FOB à l'importation du blé tendre, du blé dur, du maïs et de l'orge entre le mois de juillet 2003 et le mois de juin 2004.

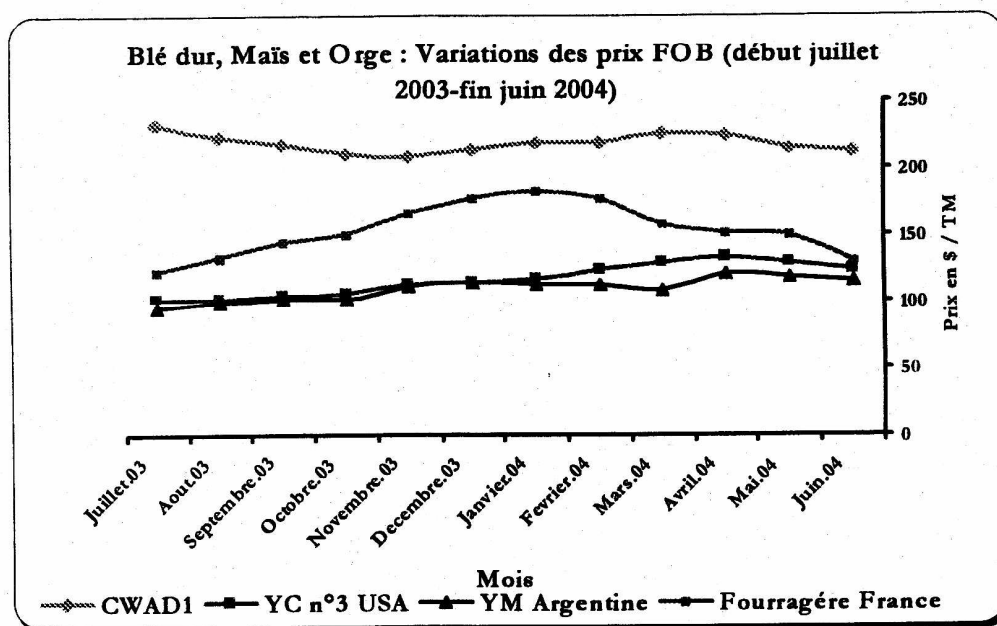
Variations des prix du blé tendre

	SRW n°2 USA	HRW n°2 USA	FCW n°2
Juillet.03	131,10 \$	135,96 \$	138,86 \$
Aout.03	145,51	155,24	143,06
Septembre.03	143,00	150,00	155,00
Octobre.03	144,87	150,65	164,35
Novembre.03	163,25	166,5	188,06
Decembre.03	163,59	170,23	198,23
Janvier.04	160,13	169,74	199,7
Fevrier.04	159,45	164,85	194,96
Mars.04	161,83	170,30	189,79
Avril.04	162,73	171,82	185,72
Mai.04	153,00	166,00	170,00
Juin.04	143,00	158,00	166,00



Variations des prix du blé dur, du maïs et de l'orge

	BD	Maïs		Orge
	CWAD1	YC n°3 USA	YM Argentine	Fourragère France
Juillet.03	233,00 \$	101,27 \$	95,22 \$	122,66 \$
Aout.03	223,48	102,52	98,78	132,87
Septembre.03	218,00	104,00	102,00	144,00
Octobre.03	211,00	106,35	101,52	149,48
Novembre.03	208,00	113,2	111,20	166,40
Decembre.03	213,14	113,86	114,41	176,68
Janvier.04	218,52	116,96	113,04	181,96
Fevrier.04	218,80	123,20	112,75	177,15
Mars.04	225,70	128,57	109,04	157,30
Avril.04	223,86	133,23	121,09	151,09
Mai.04	215,00	129,00	118,00	149,00
Juin.04	212,00	123,00	115,00	131,00



Renchérissement des prix mondiaux des matières premières et du fret

L'année dernière a été marquée par un renchérissement des prix de la plupart des matières premières, le plus important depuis trente ans selon les experts.

Si certaines hausses sont liées à des facteurs climatiques habituels, comme celle du blé, propulsé à des sommets en raison de très mauvaises récoltes en Europe à la suite de la canicule, d'autres semblent dessiner des changements structurels dans le monde des matières premières, consécutivement à un évènement majeur : l'intégration de la Chine à l'économie mondiale.

L'envolée de la consommation chinoise de minerais, de métaux ferreux et non ferreux, de produits agricoles, sans commune mesure avec tout ce qui a pu être enregistré dans le passé, se répercute directement sur le marché.

Les tensions ont été d'autant plus vives que le marché ne s'était pas préparé à une telle croissance de la demande.

Cette situation a provoqué une explosion des coûts du fret maritime. A partir du début de l'été 2003 on ne trouvait plus un vraquier disponible. Tous les producteurs/exportateurs qui n'avaient pas de contrats à long terme pour le transport maritime (c'est le cas pour 40% d'entre eux dans le monde) ont éprouvé les plus grandes difficultés à trouver un transporteur de céréales ou un minéralier.

Cette pénurie s'est reflétée dans le prix du transport. Ceux-ci ont atteint des niveaux inconnus depuis plus trente ans. L'indice Baltic freight dry, qui sert de référence en Europe pour les transports de matières premières, a plus que doublé en deux mois pour passer de 2.100 à 4.500 points. Le fret pour les céréales qui était aux alentours de 25 dollars la tonne transportée entre les Grands Lacs américains et la Méditerranée est passé à plus de 60 dollars la tonne.

En quelques mois, la demande chinoise a décuplé. De nombreux navires, qui assuraient les liaisons régulières entre les deux côtés de l'Atlantique, vers l'Amérique du Sud et l'Afrique, ont été détournés vers Sanghaï ou Hongkong.

La présence chinoise dans le transport maritime est désormais structurelle.

En l'état, la flotte mondiale est incapable de répondre à la nouvelle demande. Aucun investissement n'a été fait dans le secteur depuis des années. Selon les experts, il faudra attendre au moins trois ans pour pouvoir lancer de nouveaux navires conçus pour le fret.

Approvisionnement et commercialisation

En plus des difficultés habituelles liées à l'absence de circuits de commercialisations structurés et à l'insuffisance des moyens de stockage, l'exercice écoulé a été marqué par une production nationale abondante, un changement du système de taxation des importations, suivi par plusieurs modifications des quotités tarifaires, le tout accompagné de la forte flambée des prix des matières premières et du fret sur le marché mondial décrite ci-dessus.

Commercialisation de la récolte 2003

L'annonce d'une récolte abondante avait incité les pouvoirs publics à augmenter fortement les droits de douane à l'importation pour permettre l'écoulement de la production nationale et dissuader toute importation.

Plus de 11,6 millions de quintaux ont été commercialisés durant les seuls mois de juin et juillet.

Au 15 août 2003, l'offre de blé tendre à l'ONICL s'élevait à 10,4 millions de quintaux, dont 7,2 millions de quintaux au niveau des coopératives.

Mais, sur l'ensemble des quantités de blé tendre collectées par les organismes stockeurs, 98% ont été offertes à l'ONICL. Au 15 juillet 2003, le volume offert augmenté du stock de report couvrait déjà quasiment les besoins annuels pour la fabrication de la farine subventionnée.

Cela a eu pour conséquence une absence quasi-totale de la collecte de blé tendre pour les farines libres. Les minoteries ont ainsi connu d'importantes difficultés d'approvisionnement que la flambée des prix du blé et du fret sur le marché mondial conjuguée à la forte augmentation des droits de douane empêchait de combler (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2003, seulement 7,9 millions de quintaux de céréales ont été importés, contre une moyenne de 25 millions les années précédentes. Et sur ces 7,9 millions de quintaux, le blé tendre n'a représenté que 12% contre 50% sur l'ensemble des importations une année auparavant).

Pour y faire face, le Gouvernement avait :

1. Ramené la date limite de dépôt des offres de blé tendre destinés à la fabrication de la FNBT au 16 août 2003 au lieu du 1^{er} novembre 2003, prévue initialement.
2. Autorisé l'ONICL à mobiliser pour la fabrication des farines libres une partie des stocks de blé tendre qui lui sont offerts à partir de la production nationale.

Ces décisions n'ont pas entièrement résolu les difficultés des minoteries concernant l'insuffisance de leur approvisionnement en blé tendre à la veille du Ramadan, la détérioration de la qualité de la farine produite par le seul blé local, les problèmes rencontrés auprès des organismes stockeurs au niveau de la qualité des produits livrés et des conditions de paiement et de livraison. Face à cette situation, le Gouvernement se résolut à baisser les droits de douane de 135% à 90% fin septembre 2003, à la veille du Ramadan.

Part des opérateurs céréaliers en 1.000 qx

Opérateurs	Récolte 2003		Offre à ONICL
	Volume	Structure	
Commerçants	8.130	54%	7.186
Coopératives	3.235	22%	3.187
Minoteries	3.650	24%	-
Total	15.015	100%	10.373

Source : ONICL

Collecte réalisée par type de céréale en 1.000 qx

Céréales	En %	Collecte en 1000 qx	En %
BT	97%	15.015	97%
BD	2%	236	2%
Orge	1%	139	1%
Maïs	-	55	-

Source : ONICL

Commercialisation de la récolte 2004

Parmi les nouveautés de la campagne 2004, figure l'amorce d'une amélioration de la qualité des blés collectés. A cet effet, deux décisions ont été prises :

- la mise en pratique pour les blés destinés à l'ONICL du contrat-type élaboré l'an dernier (parallèlement au projet de création d'une chambre d'arbitrage).
- La fixation de nouveaux critères en matière d'impuretés diverses et de poids spécifique :
Blé ONICL :
 - ID : le projet prévoit un taux de base de 1%. La tolérance serait de 2% avec un taux de réfaction de 1% par point.
 - PS : base 77. Tolérance jusqu'à 75 avec une réfaction de 0,40% par point.
- Ces deux critères sont équivalents aux qualités minimales du blé du grade 2.
Blé acheté par les OS :
 - ID : mêmes critères que ci-dessus. Mais au-delà de 2% la réfaction serait de 1,5%/point.
 - PS : mêmes critères que ci-dessus. Mais au-dessous de 75, la réfaction serait de 0,60%/point.

Tirant les leçons de l'expérience précédente, les pouvoirs publics ont limité à fin août le délai pour la réception des offres de blé ONICL. Mais, ils n'ont pas donné d'indications précises fixant les besoins de l'ONICL et les modalités concrètes de gestion des éventuels excédents par rapport à ces besoins, notamment en ce qui concerne le prix de cession.

Une nouvelle fois, les négociants-importateurs constatent à leurs dépens que la commercialisation des céréales continue de souffrir de nombreux handicaps tels que l'absence de circuits structurés, le respect des normes de qualité, les défaillances au niveau de l'organisation, l'insuffisance des moyens de stockage et de transport, etc.

Cette situation, qui les empêche de jouer pleinement leur rôle dans la collecte, l'amélioration et la commercialisation de la production nationale comme ils en ont la volonté et les moyens, perdurera tant qu'une mise à niveau réelle de la filière céréalière ne sera pas entamée : parachèvement de la libéralisation, redéploiement de la subvention à la FNBT vers le producteur national, instauration d'un système de taxation des importations assurant transparence et visibilité, réorganisation des circuits de commercialisation, etc.

A signaler cependant, comme premiers pas prometteurs dans cette direction, l'adoption d'une norme nationale sur le stockage en concertation entre les professionnels et l'Administration, ainsi que le projet de réforme de la subvention à la FNBT qui, selon plusieurs sources, serait mis en application dans un proche avenir.

Réforme de la FNBT

Selon ces sources, dont la presse nationale s'est faite l'écho, la réforme de la subvention à la farine nationale est techniquement prête et l'Etat est décidé à mettre fin à un système qui pollue encore toute la filière céréalière.

Selon les informations recueillies, le gouvernement a arrêté un schéma en concertation avec les professionnels. Ce schéma prévoit une subvention forfaitaire de 30 DH par quintal écrasé pendant la première année qui suivra l'entrée en vigueur de la libéralisation. Pour la deuxième année, la subvention sera ramenée à 15 DH, avant d'être définitivement supprimée à partir de la troisième année.

Manque de visibilité

Si les opérateurs disposent actuellement des instruments nécessaires pour couvrir les différents risques inhérents à leur profession, il en est un dont ils continuent de souffrir et qui constitue une grave menace pour leur activité : c'est le manque de visibilité.

Alors que le ministère de l'Agriculture et l'ONICL ont manifesté à plusieurs occasions leur compréhension et leur partage du souci des opérateurs de disposer d'une visibilité suffisante, d'au moins un mois, avant tout changement des droits de douane à l'importation des céréales, la FNCL a constaté que durant toute l'année écoulée cette compréhension ne s'est pas traduite dans les faits. Cela a été notamment le cas lors des multiples changements des droits de douanes tant en ce qui concerne le blé que le maïs, et également le cas du flou entourant les modalités de collecte et de cession à l'ONICL du blé tendre de la récolte nationale.

Ainsi, la baisse des droits de douane sur le maïs n'a donné lieu auparavant à aucune information crédible sur le montant de cette baisse et la date de son entrée en vigueur ce qui a désorienté les importateurs et leurs clients pendant plusieurs semaines bien que la FNCL ait alerté officiellement les autorités que « les opérateurs disposaient de stocks importés sur la base des droits en vigueur et que toute modification à la baisse, non programmée, de ces droits se traduirait par une dépréciation importante de ces stocks et aurait des conséquences catastrophiques sur leurs sociétés ».

Concernant le blé tendre, on rappellera qu'au début du mois de juin, les opérateurs n'avaient encore aucune indication sur le niveau des droits de douane qui seraient appliqués et que les différents changements des quotités tarifaires décidés par la suite n'ont fait l'objet d'aucune information préalable sur leur montant et leur date d'entrée en vigueur. Plus grave, au mois de juillet dernier, les professionnels ont appris par la presse que les pouvoirs publics avaient décidé, sans aucune concertation, de procéder à une nouvelle augmentation des droits de douane sur le blé alors que rien ne la justifiait.

Pour atténuer quelque les risques liés à la visibilité, la FNCL a réclamé à plusieurs reprises, mais en vain, l'insertion de la clause transitoire prévue par les textes dans les décrets annonçant la modification des quotités tarifaires.

Risque clientèle

Une autre menace importante qui pèse sur notre secteur est le risque clients. Pour le réduire, et suite aux recommandations unanimes de sa dernière Assemblée générale, la FNCL a mis en vigueur une convention sur le risque clientèle à compter du 1^{er} janvier 2004. Son objectif, maintes fois réitéré, est d'asseoir les relations commerciales entre les importateurs et leurs clients sur des bases saines, de préserver les intérêts de tous les opérateurs dans le cadre d'une concurrence loyale et d'assurer l'approvisionnement régulier des minoteries tout en préservant l'équilibre entre l'offre et la demande.

Selon cette convention, tous les membres devaient adresser au secrétariat de la Fédération les informations sur la situation des impayés ainsi que les copies des bordereaux de quinzaine ONICL relatifs aux blés tendre et dur.

La convention prévoyait qu'au delà de la défaillance de plus de deux membres, elle devenait caduque. Cela malheureusement a été le cas malgré plusieurs relances auprès des membres défaillants.

Les Accords Maroc-UE

Les accords signés entre la Maroc et l'Union Européenne sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Rappelons que ces accords accordent à l'Union européenne un contingent annuel de blé tendre (entre 400.000 et 1.060.000 tonnes selon le volume de la récolte nationale), de blé dur (5.000 tonnes) d'orge (100.000 tonnes), maïs (2000 tonnes), avoine (800 tonnes), sorgho (3000 tonnes) et autres produits.

Pour l'année en cours, le contingent de blé tendre a été fixé à 400.000 tonnes à importer entre le mois de septembre 2004 et le mois de mai 2005.

L'accord prévoit une réduction sur le contingent de 38% sur la base d'un droit de 135 % sur la première tranche de 1.000 DH du prix C&F.

Cette réduction est augmentée d'un coefficient de 0,275 par point en cas de baisse des droits à l'importation ; elle est réduite du même coefficient en cas d'augmentation de ces droits.

Les modalités de gestion de ce contingent ont d'abord fait l'objet d'un projet élaboré en interne par l'Administration mais dont la complexité et les difficultés d'application ont empêché son adoption. Finalement, c'est le système le plus simple et le plus transparent, celui des appels d'offres prôné et défendu par la FNCL, qui a été retenu.

Après plusieurs réunions, un cahier des charges a été élaboré conjointement par notre Fédération et l'ONICL. Ce cahier des charges présente encore quelques insuffisances mais, dans l'ensemble, il répond aux préoccupations aussi bien de l'Administration (avec ses différentes composantes) que des professionnels. Engagement a été pris de l'améliorer à la lumière de l'expérience des premiers appels d'offres.

Par ailleurs, le cahier des charges prévoit la possibilité de cession de lots entre les adjudicataires. A cet effet, la FNCL a élaboré un projet de contrat de cession pour faciliter ces transactions. La cession vise essentiellement, dans un premier temps, à éviter les sanctions prévues en cas d'importation inférieure à 90% des lots attribuées.

La gestion de l'Accord signé entre le Maroc et les USA, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2005, sera calquée sur le modèle du contingent européen.

L'Accord de libre-échange Maroc-Etats-Unis

L'accord de libre-échange entre le Maroc et les USA a déjà été ratifié par ces derniers. Au Maroc, les formalités de ratification sont en cours pour son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Les divergences sur le volet agricole, et plus particulièrement les céréales, avaient longtemps retardé la conclusion de cet accord.

C'est dans ce cadre qu'une délégation d'experts américains s'était déplacée de manière inopinée à Rabat au mois de décembre 2003 pour rencontrer les professionnels et écouter de vive voix leur point de vue sur l'offre américaine en la matière.

La FNCL a ainsi activement participé à la finalisation de certains points de l'accord concernant notamment le volume du contingent accordé aux USA et les modalités de sa gestion. Son intervention pertinente avait permis de convaincre, à travers des discussions directes, les représentants Américains de réduire leurs prétentions concernant le volume des contingents et d'accepter leur gestion par des appels d'offres.

Lors de leur réunion avec cette délégation, les représentants de la FNCL avaient manifesté leurs craintes; étayées par des analyses concrètes, sur deux points :

1. Le volume du contingent : un contingent important, ajouté à celui déjà accordé à l'Union européenne, limiterait considérablement leur marge de manœuvre et fermerait la porte à d'autres origines intéressantes au niveau du prix et de la qualité.
2. La gestion du contingent devrait se faire par adjudication. Tout autre système, tel que « Premier arrivé, premier servi » (prôné par les Américains) introduirait des distorsions graves et un manque de transparence qui ne pourraient que nuire à une concurrence saine et loyale entre les opérateurs.

La FNCL a également attiré l'attention sur les conséquences néfastes qu'un contingent élevé aurait sur la production et la commercialisation de la récolte nationale.

Aussi bien du côté de la délégation américaine, que du côté des officiels marocains, l'intervention de la FNCL avait été vivement appréciée

Nous rappelons ci-après les principaux points de l'accord de libre-échange concernant notre secteur.

Accès au marché marocain

Les listes A, C, D, E et O correspondant à des rythmes de démantèlement de 0 à 10 ans comprennent essentiellement les semences, les plants, les animaux reproducteurs, les aliments pour l'élevage, les graines oléagineuses, le beurre et certains produits frais ou transformés pour lesquels le Maroc dispose d'avantages compétitifs par rapport à l'origine américaine.

Une accélération du démantèlement du maïs et du soja et de leurs dérivés est accordée sous forme d'une réduction du tarif de 50% dès l'année 1 puis de 10% par an pendant les 5 années suivantes.

Les listes I, J, K et Q correspondant à des démantèlements sur 12, 15 et 18 ans (non linéaire ou linéaire) comprennent essentiellement, le lait et les produits laitiers, les amandes (avec un contingent de 50 T), l'orge, le miel, les oeufs, des préparations alimentaires, des produits contenant du sucre, les viandes ovines et caprines ainsi que les légumineuses.

Pour les viandes rouges bovines, les viandes blanches et les blés (blé tendre et blé dur) les dispositions suivantes sont retenues :

Pour les blés :

<u>Blé dur</u> Quota	250 000 T
Évolution du quota	100 T/an
Tarif appliqué au quota	25% du NPF pendant 5 puis une réduction des 75% restants en 5 ans

Tarif hors quota	Maintien du tarif NPF
Gestion de quota	appels d'offres
Période d'importations	Juin juillet non inclus (en cas de non importation par le Maroc à partir d'autres origines)
<u>Produits du blé dur</u>	
Quota	1 500 T
Évolution du quota	2%
Tarif appliqué au quota	25% du NPF pendant 5 puis une réduction des 75% restants en 5 ans
Tarif hors quota	Maintien du tarif NPF
<u>Blé tendre</u>	
Quota	indexé sur la production nationale avec un maximum de 700 000 T si la production nationale est inférieure ou égale à 2,1 millions de T et un minimum de 280 000 T si la production nationale est supérieure ou égale à 3 millions de T. Entre ces deux seuils application d'une formule linéaire.
Évolution du quota	Seuils de 700 000 T et 280 000 T ramenés linéairement à 1 000 000 T et 400 000 T en 10 ans
Tarif appliqué au quota	Mêmes conditions que l'UE
Tarif hors quota	Maintien du tarif NPF
Gestion de quota	appels d'offres
Période d'importations	Juin juillet non inclus (août négociable)
<u>Produits du blé tendre</u>	
Quota	1 500 T
Évolution du quota	2%
Tarif appliqué au quota	Même conditions que blé tendre
Tarif hors quota	Maintien du tarif NPF

FONCTIONNEMENT INTERNE

Adhésion interne à la CGEM.

Conformément à la décision de son Assemblée générale, la FNCL a demandé son adhésion directe à la CGEM.

Cette demande a été acceptée par le Bureau de la CGEM et entérinée à l'unanimité par le Conseil National du Patronat.

Notre Fédération est ainsi représentée au sein des instances dirigeantes de la Confédération par son Président, ce qui lui permet de faire entendre sa voix et mieux défendre ses revendications.

Cette intégration a donné à notre Fédération l'opportunité de défendre son point de vue sur la réduction du taux de la cotisation minimale lors d'une réunion en présence du Directeur Général des Impôts et lors d'une réunion avec la Commission des Finances au Parlement.

Adhésion de nouveaux membres

Durant cet exercice, Notre Fédération a encore élargi sa base. Deux nouveaux membres sont venus renforcer ses rangs. Il s'agit des sociétés ABDA CEREALES et CASA-GRAINS. Ceci permettra à la FNCL d'accroître davantage sa représentativité auprès de tous ses partenaires et de mieux défendre les intérêts de la profession et de la filière céréalière dans son ensemble.

A la veille de l'Assemblée Générale de notre Fédération, trois nouveaux membres ont déposé leur demande d'adhésion : SAAD CEREALES, I.C.N. et SAISS CEREALES. Avec ces dernières adhésions, la FNCL regroupe désormais la totalité des négociants-importateurs.

Acquisition d'un nouveau siège social

Les membres de la FNCL ont inauguré officiellement le 27 mai 2004 le nouveau siège social de leur Fédération.

L'acquisition de ce nouveau local, mieux agencé et plus fonctionnel, qui reflète davantage l'image de marque de notre Fédération, est une nouvelle preuve de sa solidité et de l'engagement de ses membres à la doter de tous les moyens nécessaires pour accomplir son travail dans les meilleures conditions.

Solidarité avec les populations d'El Hoceima

En solidarité avec les victimes du séisme d'El Hoceima, la FNCL a fait un don de 1.000 quintaux d'orge.